



1000 rue Amherst, bureau 300 T (514) 521 6820
Montréal (Québec) F (514) 521 0736
Canada H2L 3K5 1 888 521 6820
www.consommateur.qc.ca/union union@consommateur.qc.ca

NO S MEM BRES
ACEF Abitibi-Témiscamingue
ACEF de l'Est de Montréal
ACEF de l'Estrie
ACEF de l'Île-Jésus
ACEF de Lanaudière
ACEF du Grand-Portage
ACEF Montérégie-est
ACEF du Nord de Montréal
ACEF Rive-Sud de Québec
Membres individuels

Montréal, le 21 juillet 2005

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

M^e Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET : R-3549-2004 Phase 2 — Demande relative à la modification des
tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec
au 1^{er} janvier 2005
Demande de modification à l'échéancier**

Chère M^e Dubois,

L'Union des consommateurs constate que l'échéancier décidé par la Régie dans la cause citée en rubrique ne prévoit qu'un délai de deux semaines entre le dépôt des réponses du Transporteur aux demandes de renseignements et le dépôt de la preuve des intervenants.

À l'instar d'Option consommateurs, l'Union des consommateurs estime ce délai insuffisant pour compléter une preuve adéquate, attendu que les réponses du Transporteur comprendront des éléments essentiels, que les intervenants devront prendre en compte dans l'élaboration de leur preuve. Ce délai est d'autant plus

La force d'un réseau

... / 2

insuffisant que plusieurs intervenants ont annoncé la possibilité d'expertises communes, ces dernières exigeant des ententes entre les différents intéressés.

Par conséquent, l'Union des consommateurs demande à la Régie de bien vouloir modifier le calendrier afin de consentir aux intervenants un délai de quatre semaines entre le dépôt des réponses du Transporteur aux demandes de renseignements et le dépôt de la preuve des intervenants.

L'Union des consommateurs considère qu'un tel délai supplémentaire assurerait un traitement plus équitable du travail des différents intéressés, favoriserait la complémentarité des représentations et éviterait, le cas échéant, le dédoublement des preuves.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette demande.

Veillez agréer, chère M^e Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

(signé)

Marc-Antoine Fleury, M.Env.
Analyste, politiques et réglementation en matière d'énergie
Union des consommateurs
1000, rue Amherst, bureau 300
Montréal (Québec) H2L 3K5

Tél. : (514) 521-6820, poste 240
Fax : (514) 521-0736
Courriel : fleury@consommateur.qc.ca

cc. M^e F. Jean Morel, *Hydro-Québec*